

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PALAMINY

Par arrêté en date du 29/10/2024, Monsieur le Maire de Palaminy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Palaminy pour une durée de 40 jours consécutifs, du 29/11/2024 à 14h30 au 07/01/2025 à 17h.

Au terme de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme de Palaminy sera approuvé par délibération du conseil municipal de Palaminy, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du commissaire enquêteur.

Par décision n° E24000120/31 en date du 29 Aout 2024 du Tribunal Administratif de Toulouse désignant Monsieur Maronna Klaus, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Perret Patrick en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Palaminy, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pendant une durée de 40 jours consécutifs, du 29/11/2024 à 14h30 au 07/01/2025 à 17h, à la mairie de Palaminy : Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h, mardi et vendredi 14h à 17h.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Palaminy pour recueillir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le vendredi 29 novembre 2024 de 14h30 à 17h30,
- le mercredi 11 décembre 2024 de 9h30 à 12h30,
- le mardi 7 janvier 2025 de 14h à 17h.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département (La dépêche du Midi et La Gazette).

Cet avis sera affiché à la Mairie de Palaminy et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Palaminy.

Le dossier sera consultable sur un poste informatique à la mairie et sur le site internet de la Mairie de Palaminy : www.palaminy.fr

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à M. Le Maire de Palaminy Tel : 05.61.97.06.61 -Adresse : 22 Rue de Savoie, 31220 Palaminy.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à M. le commissaire enquêteur à la Mairie de Palaminy, 22 Rue de Savoie, 31220 Palaminy

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à l'attention du commissaire enquêteur : palaminy.enquete-plu@gmail.com.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, à la Mairie de Palaminy. Ils seront consultables sur le site internet de la Mairie de Palaminy: www.palaminy.fr.

La Commune de Palaminy, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Palaminy, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la Mairie de Palaminy, 22 Rue de Savoie, 31220 Palaminy.